

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 12

### **SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois février, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absents et excusés** : - Laurence VILLENEUVE-ROUSSET qui a donné procuration à Pascale ROMERO  
- Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES

Date de la convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

#### **1°) INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction des élus communaux avaient fait l'objet d'une délibération en date du 7 avril 2016 (délibération n°2016/16). Le montant avait été fixé avec une référence expresse à l'indice brut terminal 1015. Il convient à présent de faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » afin d'éviter d'avoir à délibérer à nouveau chaque fois que l'indice changera.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, DECIDE :

- de fixer les indemnités de fonction du Maire à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de fixer les indemnités de fonction des trois Adjointes à 7.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

#### **2°) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Anne DEUX, Receveur municipal.
- D'accorder également à Anne DEUX l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### **3°) TARIFS ET DUREE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la dernière délibération portant sur les tarifs et la durée des concessions dans le cimetière communal date du 15 novembre 2002.

Il convient donc d'actualiser les tarifs et différentes propositions sont émises, renseignements pris auprès des communes avoisinantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- la durée d'une concession pour une tombe simple sera de quinze ans au prix de 35 € le mètre carré
- la durée d'une concession pour une tombe avec pierre tombale sera de trente ans au prix de 40 € le mètre carré
- la durée d'une concession pour un caveau sera de cinquante ans au prix de 50 € le mètre carré
- la concession sera à renouveler par le propriétaire en temps voulu. Un rappel lui sera adressé et un registre sera tenu à cet effet.

### **4°) OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPEE AVEC INSCRIPTION AU BP 2017**

Compte-tenu du montant des restes à réaliser qui s'élève à 14.93 €, les crédits au compte 2315-128 sont insuffisants pour régler la facture d'un montant de 3 681.24 € correspondant aux travaux de goudronnage de la Place René Cassin. Monsieur le Maire propose de procéder à une ouverture de crédit anticipée pour un montant de 3 700 €, somme qui sera inscrite au budget primitif 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 14 voix pour, d'ouvrir un crédit anticipé d'un montant de 3 700 € et d'inscrire cette somme au compte 2315-128 du budget primitif 2017.

### **5°) DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant qu'il y a eu transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire d'une somme de 3 086.86 € en Investissement et de 5 494.84 € en Fonctionnement suite à la dissolution du CCAS en date du 16/12/2015 (délibération n°2015/48), après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **6°) DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget communal qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 339 692.20 €

Recettes : 433 815.44 €

Résultat de l'exercice 2016 : + 94 123.24 €

##### **Investissement**

Dépenses : 108 177.15 €

Recettes : 227 817.17 €

Résultat de l'exercice 2016 : + 119 640.02 €

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget communal et constaté qu'il est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

- constate la stricte concordance avec le compte de gestion,
- arrête le compte administratif 2016 du budget communal tel qu'il est annexé à la présente délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7°) DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 94 123.24 € pour l'année 2016,

- un résultat antérieur reporté de 55 868.34 €

- une intégration de résultats suite à la dissolution du CCAS de 5 494.84 €

Soit un résultat de fonctionnement cumulé de **155 486.45 €**

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves en investissement (compte 1068) : 86 720.21 €

- Report en fonctionnement (ligne 002) : 68 766.24 €

#### **8°) TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

##### **SCRUTIN DU 23 AVRIL 2017 (1<sup>er</sup> tour)**

8 h à 10 h	Claude ALBA, Danièle POURCEL, Gabriel VIGUIER
10 h à 12 h	Thierry CAUSSE, Damien VIGUIER, Christophe MAURIES
12 h à 14 h	Céline ROCACHER, Jean-Marc ALLAIN, Laurent THO
14 h à 16 h	Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE
16 h à 19 h	Claude ALBA, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER

##### **SCRUTIN DU 7 MAI 2017 (2<sup>nd</sup> tour)**

8 h à 10 h	Claude ALBA, Pascale ROMERO, José NUNES
10 h à 12 h	Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Christophe MAURIES
12 h à 14 h	Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Laurent THO
14 h à 16 h	Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Didier MAHOUX, Damien VIGUIER
16 h à 19 h	Claude ALBA, Marie-Florence FARAL, José NUNES, Thierry CAUSSE

## QUESTIONS DIVERSES

- **Plan communal de sauvegarde** : M. Didier MAHOUX informe les conseillers qu'une réunion a lieu lundi soir 3 avril avec un spécialiste et que les membres de la commission sont invités à y participer.

- **Voirie CCLPA** : les voies communales de l'Ourtalarié et du Verdet seront réalisées cette année.

- **Réunion de la commission « Environnement » de la CCLPA** : M. Damien VIGUIER expose les principaux sujets abordés lors de cette réunion : assainissement, ordures ménagères (le nettoyage des containers a coûté environ 45 000 €), le fonctionnement de TRIFYL (le tri des déchets est fait mais cela reste à améliorer car le coût va devenir de plus en plus important dans les années qui viennent). Une distribution de sacs pour chaque foyer serait nécessaire. Il a été également question du projet photovoltaïque sur les bâtiments techniques de la CCLPA ainsi que de la transition énergétique.

- **Association « Arbres et Paysages tarnais »** : la réunion du 17 mars 2017 a compté une dizaine de participants. Quelques kilomètres de haies devraient être plantés sur la commune. Un compte-rendu sera transmis prochainement et sera remis à ceux qui n'ont pas pu y assister.

Le 29 mars, les représentants du CPIE sont également venus sur la commune, à l'initiative de la commission « environnement », pour pouvoir faire des propositions sur l'aménagement extérieur de la nouvelle mairie. Il a été question également de l'aménagement de la Place du Village. Il est déconseillé de replanter des arbres sur cette place. Quelques idées ont été évoquées mais il serait souhaitable de demander leur avis aux habitants par le biais d'un sondage sur le site internet de la commune.

- **La Maison de retraite de Montdragon** : Mme Céline ROCACHER, membre de la commission MAPAD rend compte de la situation ; le Président de la CCLPA a demandé aux Maires de se prononcer par un vote sur la vente de cette maison de retraite à une entreprise privée. Mme ROCACHER affirme que la commission n'a jamais été informée au préalable de ce projet et que le personnel de la maison de retraite non plus. Un sentiment d'incompréhension se manifeste et il est souhaitable que le Président rencontre au plus tôt toutes les personnes intéressées pour avoir une explication. Monsieur ALBA affirme que les maires non plus n'ont pas été informés de ce projet au préalable.

- La prochaine réunion du Conseil municipal ne peut pas être fixée à ce jour ; le budget 2017 devrait être voté avant le 15 avril mais les montants des dotations n'ont pas encore été mis en ligne par les services de l'Etat. Une réunion de travail est nécessaire avant de procéder au vote définitif.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Claude ALBA  
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Claude ALBA", written over the printed name and title.